

Programme de la Formation

# FEEBât DynaMOE 1 : Une maîtrise d'oeuvre dynamique au service de la rénovation énergétique

5 jours soit 35 heures de formation

21 heures en présentiel - 14 heures en formation à distance  
3 étapes de validation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
DynaMOE 1  <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 14 avril 2021  <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 4 juin 2022  <u>Étapes à valider</u> : 3	Distanciel synchrone	mercredi 14 avril 2021, 09h00 - 10h15	À distance - session Poitiers - 86000 Poitiers
	Distanciel synchrone	mercredi 28 avril 2021, 09h00 - 10h15	À distance - session Poitiers - 86000 Poitiers
	Présentiel	vendredi 7 mai 2021, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine - Poitiers - 1 rue de la Tranchée 86000 Poitiers
	Distanciel synchrone	mercredi 19 mai 2021, 09h00 - 10h15	À distance - session Poitiers - 86000 Poitiers
	Présentiel	jeudi 3 juin 2021 au vendredi 4 juin 2021, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine - Poitiers - 1 rue de la Tranchée 86000 Poitiers

## CONTEXTE GÉNÉRAL

La France s'est fixée pour objectif de réussir sa transition énergétique des énergies fossiles vers une société sobre énergétiquement et utilisant les énergies renouvelables, ainsi que de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Le secteur des bâtiments existants constitue un des gros consommateurs énergétiques du territoire, pour lequel des démarches d'efficacité énergétiques doivent être mise en place.

L'enveloppe des bâtiments constitue très souvent le levier le plus puissant de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

**Les audits énergétiques de maisons individuelles réalisés par des architectes formés aux modules DynMOE, deviennent éligibles au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE). [Voir complément d'information ici.](#)**

**Suive ces formations permet d'accéder au marché du particulier.**

**Pour compléter le parcours : DynaMOE 2**

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Intégrer les problématiques d'une enveloppe performante  
 Connaître les solutions techniques  
 Connaître les risques de surchauffe et/ou de pathologies  
 Choisir l'outil d'aide au projet de rénovation  
 Formuler des scénarios de rénovation (globale et par étapes)  
 Définir la typologie des systèmes installés  
 Adapter/proposer les solutions d'équipement  
 Connaître les aides financières  
 Savoir arbitrer et hiérarchiser les interventions  
 Savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage  
 Concevoir l'avant projet de rénovation sur les volets techniques, financiers et humains  
 Promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage

## PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#)

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel

**Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge suivant votre statut.**

**LIBERAL**, vous dépendez du FIF PL : Formation FEEBat : prise en charge à 100% hors enveloppe annuelle - appelez nous !

Cette formation entre dans le dispositif de formation FEEBat MOE. Chaque action de formation suivie par un professionnel de la maîtrise d'œuvre est cofinancée par EDF via le système national de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Pour pouvoir bénéficier de cette prise en charge, il vous suffit de vous inscrire

- Pas de demande préalable de prise en charge
- Coût pédagogique remboursé intégralement
- Prise en charge hors enveloppe annuelle

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635\*04 sur [le site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**SALARIÉ(E)** vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

**DEMANDEUR D'EMPLOI** : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

**Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.**

## PUBLIC CIBLE

Architectes, collaborateurs d'architectes, projeteurs, économistes de la construction, ingénieurs, techniciens, maîtres d'œuvre, collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie

## PRÉREQUIS

Maîtriser l'acte de concevoir

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

## Module DynaMOE 1

5 jours soit 35 heures de formation

21 heures en présentiel - 14 heures en formation à distance  
3 étapes de validation

Modalité d'apprentissages : Mixte - Présentiel/Distanciel

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	mercredi 14 avril 2021, 09h00 - 10h15	À distance - session Poitiers - 86000 Poitiers
Distanciel synchrone	mercredi 28 avril 2021, 09h00 - 10h15	À distance - session Poitiers - 86000 Poitiers
Présentiel	vendredi 7 mai 2021, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine - Poitiers - 1 rue de la Tranchée 86000 Poitiers
Distanciel synchrone	mercredi 19 mai 2021, 09h00 - 10h15	À distance - session Poitiers - 86000 Poitiers
Présentiel	jeudi 3 juin 2021 au vendredi 4 juin 2021, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine - Poitiers - 1 rue de la Tranchée 86000 Poitiers

Ouverture de la plateforme de formation : 14 avril 2021

Fermeture de la plateforme de formation : 4 juin 2022

Étapes à valider : 3

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- dresser l'état initial d'un bâtiment
- connaître les solutions techniques performantes
- identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation
- dresser l'état initial d'un bâtiment
- connaître les solutions techniques performantes
- identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation
- connaître et choisir les outils adéquats
- élaborer un programme de rénovation
- connaître et choisir les outils adéquats
- élaborer un programme de rénovation
- savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage
- promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage

En application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance, la formation blended learning « DynaMOE 1 » :

- à distance : 2 jour, soit 14h notions fondamentales et vocabulaire associé.
- en présentiel : 3 jours, soit 21h de mise en application.

### FORMATEUR(S)

LOPEZ DE ARECHAGA Audrey - Professionnelle Experte en Rénovation Énergétique et Neuf agréée PROMOTELEC

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation en blended learning - mixte présentiel et distanciel

À distance : 3 fois 1h15 (synchrone) + 10h de temps de travail personnel estimé (asynchrone)

En présentiel : 1 jour + 2 jours (21h)

Le module à distance est le prérequis utile afin de bénéficier totalement de la formation.

Un suivi sera assuré par le formateur référent par l'intermédiaire du forum, exclusivement dédié aux participants de la formation. Cet espace a été créé pour favoriser l'échange de pratique entre participants.

Pour vous accompagner, des assistances pédagogiques, techniques et administratives seront assurées par l'administrateur de la plateforme e-learning MAJEEC. L'administrateur délivrera un accès à la plateforme et en assurera le suivi par un tracking sur la connexion et une assistance par mail et téléphone (délai de réponse de 48h maximum : jours ouvrés).

MAJ Formation Continue 05 57 14 06 97 formation@maj-na.fr

Les journées en présentielles permettront une interaction qui renforcera les apports théoriques. Des travaux personnels seront proposés en intersession, avec correction/bilan. Des retours expérientiels viendront compléter les apports dispensés par les intervenants.

## PROGRAMME

### **DynaMOE 1 / Distanciel 1**

Démarrage du parcours: 1er Webinaire (1h15)

Test de positionnement

Les principes constructifs dans le temps (30min)

Planifier et mener une visite sur site (30min)

Répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant (30min)

Coordonner un diagnostic global (30min)

QCM 1: Dresser l'état initial d'un bâtiment

Choisir un isolant –P1(30min)

Choisir un isolant –P2 (30min)

Identifier et gérer les interfaces entre parois et métiers (30min)

Connaître les systèmes énergétiques (30min)

QCM 2 : Connaître les solutions techniques performantes

Webinaire 2 (45min)

Définir le confort thermique (15min)

Préserver le confort thermique en toute saison (30min)

Prévenir le sur ou sous-dimensionnement (30min)

Prévenir l'humidité (30min)

Préserver la QAI (45min)

Préserver le confort acoustique (15min)

Connaître les objectifs énergétiques et environnementaux (30min)

Comprendre la nécessité d'une approche coordonnée (45min)

QCM 3: Identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation

### **DynaMOE 1 / Présentiel 1 (7h)**

Matin :

Introduction : Retour du distanciel

Rappel du cadre réglementaire

Répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant

Etablir des pistes d'actions (1er temps)

Après-midi :

Etablir des pistes d'actions (2ème et 3ème temps)

Identifier et gérer les interfaces

Conclusion

### **DynaMOE 1 / Distanciel 2**

Connaître et choisir un logiciel de calcul (30min)

Connaître les aides financières mobilisables (30min)

Webinaire 3 (1h)

Elaborer, adapter et visualiser des choix de travaux (1h30)

Programmer des travaux de rénovation (30min)

QCM 4: Connaître et choisir les outils adéquats / Proposer et mettre en œuvre des travaux de rénovation

### **DynaMOE 1 / Présentiel 2 (7h)**

Matin :

Introduction : Retour du distanciel

Connaître et choisir un logiciel de calcul

Elaborer, adapter et visualiser des choix de travaux

Après-midi :

Intégrer l'ingénierie financière  
Optimiser et ordonnancer les travaux de rénovation  
Séquencer la rénovation par étapes  
Conclusion

**DynaMOE 1 / Présentiel 3 (7h)**

Matin :

Introduction  
Réussir la visite d'audit  
Connaître son client

Après-midi :

Présenter les solutions de travaux  
Promouvoir un accompagnement  
Conclusion du parcours

Un architecte est automatique « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

La mention "RGE" ("Reconnu Garant de l'Environnement") vise à identifier les professionnels réalisant des prestations intellectuelles en faveur de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergies renouvelables.

Les architectes formés aux modules FEEBAT DynaMOE, sont aptes à réaliser les audits énergétiques et deviennent éligibles au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

Si un architecte veut être référencé et pouvoir réaliser des audits énergétiques, il doit transmettre les attestations de formation aux modules FEEBAT DynaMOE à la plateforme de l'ordre des architectes.